

TRANSACTION

ACQUÉREURS (Sur le NET Vendeur) :

- TERRAINS : Forfait de 3 000 € T.T.C.
- Jusqu'à 100 000 €uros : Forfait de 3 500 € T.T.C.
- De 100 000 €uros à 200 000 €uros : Forfait 4 000 € T.T.C.
- A partir de 200 000 €uros : **2 % T.T.C. UNIQUEMENT**

VENDEURS : AUCUN FRAIS D'AGENCE

- Mise en vente : **GRATUITE ET SANS EXCLUSIVITÉ**
- Estimation : **GRATUITE** (Sauf en cas de succession et/ou de rachat de parts : 50 € T.T.C.)

➔ SERVICE+ POUR PAP :

Vous avez trouvé acquéreur pour l'achat votre bien en PAP (Particulier à Particulier), MAIS :

- Vous n'êtes pas sûr de son financement et informations données
- Vous n'avez pas envie de planifier les rendez-vous, gérer les papiers administratifs (Signature du compromis, suivi chez le notaire...)

NOUS VOUS PROPOSONS NOTRE SERVICE SUPPLEMENTAIRE POUR :
1 000 € T.T.C. (à la charge du vendeur)

Nous vous accompagnerons pour sécuriser le financement de votre acquéreur, nous établirons et signerons le compromis à l'agence et nous gérerons le suivi et les problèmes auprès de votre notaire jusqu'à la signature de l'acte définitif.

En cas de délégation de mandat (vente ou location), les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

LOCATION

SERVICES « A LA CARTE »

BAILLEURS :

- Estimation : **GRATUITE**
- Entremise (Mise en location, publicités) : Forfait de 50 € T.T.C.
- Prestation de visites, constitution du dossier : Forfait de 100 € T.T.C.
- Rédaction de bail : Forfait de 100 € T.T.C.
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 2 €/m² T.T.C.

LOCATAIRES :

- Prestation de visites, constitution du dossier : Forfait de 100 € T.T.C.
- Rédaction de bail : Forfait de 100 € T.T.C.
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 2 €/m² T.T.C.

LOCAUX PROFESSIONNELS :

- Prestation de visites, constitution du dossier : Forfait de 200 € T.T.C. par partie
- Rédaction de bail : Forfait de 200 € T.T.C. par partie
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 3 €/m² T.T.C. par partie

GESTION LOCATIVE :

5,90 % H.T. soit 7,08 % T.T.C. mensuel sur les loyers et charges encaissés
(Dossiers délégués à un Huissier de Justice)

Honoraires totaux dans la limite du plafond fixé par la loi Alur, soit 11 €/m² maximum
Honoraires de location « tout inclus » et dus une seule fois, à la mise en place du ou des locataires.